

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 04/01/2022

Ouverture d'une nouvelle voie sur la N118 dédiée aux bus : des temps de parcours moins longs et plus réguliers pour les bus.

Le préfet des Hauts-de-Seine a autorisé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2021 la mise en place d'une nouvelle voie dédiée à la circulation des bus sur la N118 dans le sens Vélizy-Villacoublay /Paris.

Ce mardi 4 janvier 2022, cette nouvelle voie dédiée à la circulation des bus a été mise en service dans le sens Vélizy-Villacoublay /Paris, faisant suite à la voie mise en circulation en sens inverse en janvier 2021.

Il s'agit d'une voie strictement réservée aux bus Ile-de-France Mobilités (et véhicules de secours et PAM de transport des personnes à mobilité réduite) qui permet aux bus empruntant la N118 en direction de Paris et sortant à Meudon Centre (sortie n°2) d'éviter une section régulièrement congestionnée.

L'implantation d'une nouvelle voie dédiée sur ce secteur, fortement congestionné aux heures de pointe, va assurer aux passagers des bus un temps de parcours plus court et plus régulier et permettra une meilleure desserte de la ville de Meudon.

Il s'agit d'une voie supplémentaire, à droite des 2 voies existantes qui restent ouvertes à la circulation de tous les usagers. Sur la voie dédiée aux bus, la vitesse maximale autorisée est fixée à 70 km/h.

Des contrôles sont mis en œuvre pour s'assurer du respect des prescriptions du code de la route, dont les usagers sont informés par la signalisation réglementaire en place. Tout autre véhicule non autorisé circulant sur la voie dédiée est en infraction et sera soumis à une amende de 135 €, excepté les véhicules d'urgence.

En cas de nécessité absolue, les usagers en situation de détresse peuvent s'arrêter en urgence sur la voie dédiée aux bus.

Pour plus d'informations:

<http://www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>
www.sytadin.fr

Contact : Service départemental de la communication interministérielle
01.40.97.20.00 / pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr